

SEMOULIERS - Union des Associations des Semouliers de l'Ue

UN.A.F.P.A. - Union des Associations de Fabricants de Pâtes Alimentaires de l'Ue

La PAC post 2013

Position des acteurs de la filière blé dur européenne pour répondre aux enjeux d'une production de blé dur répondant aux attentes quantitatives et qualitatives

SEMOULIERS - Union des Associations des Semouliers de l'Union européenne

L'Union des Associations des Semouliers des Pays de l'UE (SEMOULIERS) a pour objet d'assurer la représentation et la promotion des intérêts de l'Industrie de la Semoulerie de l'Union européenne au niveau européen et international.

L'Industrie européenne de la semoulerie, c'est:

- 181 unités de production,
- 7.500.000 t de blé dur transformées,
- 5.200.000 t de semoules de blé dur produites.

UN.A.F.P.A. - Union des Associations de Fabricants de Pâtes Alimentaires de l'U.E.

L'Union des Associations de Fabricants de Pâtes Alimentaires de l'UE (UN.A.F.P.A.) a pour objet d'assurer la représentation et la promotion des intérêts de l'Industrie de Pâtes de l'Union européenne au niveau européen et international.

L'Industrie européenne de pâtes, c'est:

- 171 unités de production,
- 4.231.000 t de pâtes produites.

1. Introduction

L'Union des Associations des Semouliers et l'Union des Associations de Fabricants de Pâtes Alimentaires de l'UE estiment que les objectifs ambitieux de maîtrise de la sécurité alimentaire - tout en assurant la durabilité des productions européennes de blé dur, l'équilibre des marchés et la compétitivité de tous les acteurs de la filière et des produits de la deuxième transformation du blé dur (pâtes alimentaires) - peuvent être relevés dès lors que les spécificités de cette filière seront reconnues et intégrées dans le cadre de la prochaine Réforme de la Politique agricole commune.

Comme l'ensemble des autres marchés céréaliers, la filière blé dur européenne a besoin d'une Politique Agricole Commune forte d'instruments de régulation et de gestion - permettant de faire face à des situations de crises qui peuvent être dues à des déficits de production (2007) ou de dépendance d'acteurs leader sur les échanges mondiaux (2009) - pour garantir sa pérennité et son efficacité vis-à-vis des challenges économiques, environnementaux et territoriaux tels que définis par la Commission.

SEMOULIERS : semouliers@semouliers.org

www.semouliers.org

UN.A.F.P.A. : unafpa@pasta-unafpa.org

www.pasta-unafpa.org

2. Les spécificités du blé dur à intégrer dans le cadre de la Réforme de la PAC

L'Union des Associations des Semouliers et l'Union des Associations de Fabricants de Pâtes Alimentaires de l'UE estiment que la prochaine Politique Agricole Commune devra nécessairement, dans la définition de ses principes généraux, prendre en considération les caractéristiques des productions, le contexte dans lequel elles se développent et l'introduction d'instruments en mesure de répondre de manière efficace aux points critiques qui peuvent être constatés aux niveaux sectoriels ou géographiques.

Force est toutefois de constater que le blé dur est trop rapidement considéré comme une commodity sans tenir compte:

- de son statut de céréale uniquement destinée à l'alimentation humaine qui, une fois transformée (les semoules de blé dur sont destinées presque exclusivement à la fabrication de pâtes, de pain et de couscous), procure des aliments de base stratégiques d'un point de vue économique et nutritionnel;
- de l'absence de substitut: parmi toutes les céréales, seul le blé dur peut permettre la production de pâtes alimentaires en mesure de répondre aux attentes qualitatives des consommateurs;
- des caractéristiques des zones de production: la production mondiale de blé dur est concentrée sur des zones géographiques sujettes à des aléas climatiques. Ceux-ci pourraient avoir pour le blé dur, plus que pour toute autre céréale, des effets marqués sur la variabilité quantitative et qualitative (y compris sur les aspects sanitaires) des productions.
- des caractéristiques du commerce mondial: Le Canada détient plus de 50% du commerce mondial du blé dur et peut, à travers de son mode de commercialisation par un bureau unique, imposer des tendances de prix au marché mondial à la hausse comme à la baisse.

3. La production Européenne de blé dur

L'Union des Associations des Semouliers et l'Union des Associations de Fabricants de Pâtes Alimentaires de l'UE estiment que **le maintien d'une production en mesure de satisfaire les besoins des consommateurs tant du point de vue quantitatif que qualitatif constitue une priorité absolue.**

Le blé dur est essentiellement cultivé dans des zones défavorisées (les zones traditionnelles du bassin méditerranéen) du point de vue économique et agro-climatique. Le blé dur représente souvent, dans ces zones, la seule culture qui respecte les exigences liées à la durabilité des productions, malgré des rendements faibles et extrêmement

variables. La proximité des zones de production et de transformation de blé dur en Europe constitue un important atout économique et culturel de ces territoires.

3.1 Une production européenne ne répondant pas aux besoins quanti qualitatifs de l'Industrie

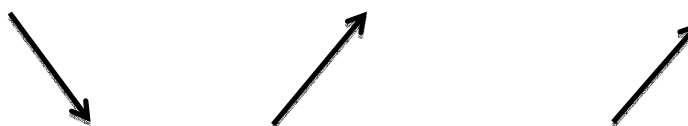
Les besoins de l'Industrie semoulière européenne tendent vers une utilisation de 8 Mt.

La quantité de blé dur produite en Europe ne permet plus d'atteindre cet objectif. En effet, la quantité de blé dur produite en Europe se situe, depuis de la réforme Fischler et l'application du principe du découplage des aides de la production, entre 7 Mt et 8 Mt. En outre, certaines années du fait des aléas climatiques (sécheresse ou pluies abondantes) une partie de cette production n'est pas utilisable pour la fabrication de semoules et de pâtes alimentaires.

Evolution de la production et importations communautaires de blé dur (en Mt)

	Production	Importations	% import/production
2000	8,8	0,9	10,2 %
2001	7,3	1,5	20,6 %
2002	9,2	0,6	6,5 %
2003	7,9	2,0	25,3 %
2004	11,1	1,6	14,4 %
2005	7,1	1,6	22,5 %
2006	7,8	1,6	20,5 %
2007	7,1	2,0	28,2 %
2008	9,9	1,4	14,2 %
2009	7,9	1,8	22,8 %
2010	8,3	2,1	25,4 %
2011 (estimations)	7.5	2.0	26,7 %

TENDANCE



(source : Semouliers)

En ce qui concerne l'aspect qualitatif, la qualité des productions de blé dur est fondamentale et est partie essentielle d'un bilan de production.

La qualité moyenne de la production européenne se caractérise par de fortes fluctuations compte tenu des particulières conditions climatiques et agronomiques constatées dans les principales zones de production. Elle se situe, en moyenne, sur des niveaux inférieurs – en particulier en ce qui concerne le contenu et la qualité des protéines - aux qualités constatées dans les autres principaux Pays tiers producteurs (Canada, Etats Unis, Australie).

3.2 Instabilité et volatilité des marchés du blé dur : un risque pour tous les acteurs de la filière

Depuis la crise de 2007, les marchés céréaliers - source d'intérêts pour les marchés financiers - se caractérisent par une grande volatilité, souvent indépendante de l'analyse des fondamentaux.

Dans le cas du blé dur, l'étroitesse du marché et le bilan quanti qualitatif, souvent extrêmement tendu, amplifie encore plus la volatilité des prix.

Le déséquilibre entre l'offre et la demande encourage une absence de fluidité de l'offre (phénomène de rétention) de la part des détenteurs communautaires et internationaux de la matière première et s'est traduit par de violentes augmentations des cotations du blé dur. A titre d'exemples: augmentations de + 100€/t le 17 septembre 2007, + 100\$/t le 9 juin 2011.

La forte volatilité est nocive pour l'ensemble des acteurs de la filière qui peuvent se retrouver sous risque économique ne permettant plus de s'inscrire dans une vision pérenne de la filière.

4. Les propositions de la filière européenne blé dur

a) Donner les moyens d'une production européenne suffisante de blé dur de qualité

Les principales zones de production de blé dur en Europe sujettes à des aléas climatiques se caractérisent par des rendements faibles et des grandes variations de production aussi bien sur le plan qualitatif que quantitatif.

Afin de maintenir une production européenne de blé dur suffisante, et dans l'esprit de la Communication de la Commission de novembre 2010, il doit être mis en œuvre une politique d'aides directes tenant compte:

- de la nécessité de soutenir les régions défavorisées de l'Europe du Sud, régions dans lesquelles le blé dur constitue une culture traditionnelle et où il représente un point de repère culturel et économique;
- des difficultés de culture dans des territoires caractérisés par des contraintes climatiques et agronomiques;
- de la nécessité de soutenir la sécurité alimentaire et d'encourager les critères de qualité afin de répondre aux normes alimentaires communautaires et aux exigences des transformateurs et des consommateurs;
- de l'impact environnemental et de la durabilité des productions;
- de la nécessité d'assurer la fluidité des marchés.

Cette orientation constitue une priorité absolue pour la filière blé dur : elle se pose pour objectif d'éviter une accentuation du phénomène constaté de diminution de la quantité et de la qualité de la production européenne et de maintenir et encourager une activité agricole respectueuse de l'environnement dans ces zones défavorisées. Dans ce cadre, il semble raisonnable, pour le blé dur des «zones traditionnelles», de prévoir qu'une partie significative des paiements directs soit liée à l'éco-conditionnalité des mesures (par exemple la rotation des cultures). Cette mesure permettrait également d'introduire des spécifications de qualité afin d'orienter la production vers la sécurité alimentaire, la qualité et les objectifs de durabilité.

Une telle stratégie permettra:

- de limiter la déprise agricole de ces territoires;
- de ne pas prendre le risque de transfert d'autres productions agricoles ayant un bilan environnemental plus défavorable (ecological, carbon et water footprint).

La proximité des outils de transformation et des zones de consommations assurent un impact environnemental limité.

Ce dispositif pourrait être renforcé par un soutien au niveau communautaire ou au niveau national, dans ce dernier cas au travers du renforcement de l'article 68, à une production de blé dur respectant non seulement certaines bonnes pratiques culturales (par exemple la rotation des cultures) mais également de bonnes pratiques commerciales ayant pour objectif d'améliorer la fluidité des marchés.

b) Garantir la sécurité alimentaire par la constitution de stocks stratégiques dans le secteur du blé dur

L'importance nutritionnelle et économique dans l'alimentation humaine des produits issus de la transformation du blé dur, et notamment la pâte alimentaire, est telle qu'il convient de se prémunir de tout risque de pénurie surtout lorsque la production mondiale est limitée et très fluctuante.

Compte tenu de la forte variabilité de la production, seule une politique de constitution de stocks stratégiques de blé dur peut permettre de faire face à des fluctuations de disponibilité de la matière première et d'éviter le risque d'interruption de l'approvisionnement de l'Industrie de la transformation (fluidité des marchés).

Cette mesure apparaît d'autant plus nécessaire que les stocks communautaires (moins de 1 Mt à la fin de la campagne 2010/2011 et avec une prévision inférieure à 0,5 Mt à la fin de la campagne 2011/2012) et internationaux se situent désormais sur des niveaux alarmants et ne sont plus en mesure de faire face aux éventuelles futures incertitudes de nature quantitative ou qualitative, et aux conséquences commerciales, qui pourraient affecter la production internationale et communautaire.

SEMOULIERS - Union des Associations des Semouliers de l'Ue

UN.A.F.P.A. - Union des Associations de Fabricants de Pâtes Alimentaires de l'Ue

c) Au travers de la recherche et de l'innovation donner les moyens à la filière Européenne de répondre aux attentes qualitatives des consommateurs tout en restant compétitive

Plus que toute autre filière, la filière blé dur a besoin de la recherche pour se donner les moyens d'être compétitive.

L'axe prioritaire est l'utilisation de semences certifiées afin:

- d'assurer une régularité de la production quanti qualitative;
- de financer la recherche variétale.

Les sujets de recherche sont l'adaptation variétale aux conditions défavorables des zones de production de blé dur et l'amélioration des rendements tout en répondant aux attentes qualitatives des consommateurs.